



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple Un but Une foi

ASSEMBLEE NATIONALE

XIII^{ème} Législature

Groupe Parlementaire Bennoo Bokk Yaakaar

Communiqué de presse

Certains députés de l'opposition ont utilisé la procédure législative de notre Règlement intérieur en son article 60 pour déposer une proposition de loi sur l'homosexualité.

Une stratégie de dénigrement, sous des formes différentes, avait été utilisée en février et mars 2016 avant la tenue du référendum où le point sur la reconnaissance de nouveaux droits aux citoyens et l'intangibilité des dispositions relatives à la forme républicaine et la laïcité de l'Etat avaient conduit à des interprétations falacieuses sur une prétendue volonté cachée d'autoriser le mariage gays et de légaliser l'homosexualité.

Le même faux débat veut être installé dans cette période pré-électorale par des députés qui cachent des objectifs politiques inavoués derrière cette proposition de loi.

La législation du Sénégal qui date de 1966 donc depuis 55 ans est claire et nette à ce sujet. il n'est point besoin d'y ajouter ou d'en retirer virgule.

Conformément à l'article 319 du Code Pénal en son alinéa 3 : "Sera puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 100.000 à 1.500.000 francs, quiconque aura commis un acte impudique ou contre nature avec un individu de son sexe". Ces actes sont donc clairement bannis et punis par la loi au Sénégal.

Notre pays le Sénégal n'a de leçons à recevoir de personne.

Par ailleurs, le Président Macky Sall, garant de l'application des lois et règlements du pays a dit, redit et répété que l'homosexualité n'est pas et ne sera pas reconnue dans notre pays tant qu'il sera à la tête du Sénégal

car cela est en porte à faux avec notre religion, nos valeurs et notre culture.

Par conséquent, que ceux qui cherchent à se signaler à l'attention du public en cette veille d'élection locale, se trouvent d'autres sujets car celui-ci n'en est pas un. La loi en vigueur et la position inébranlable du Président Macky SALL sont sans équivoque possible.

Circulez Messieurs il n'ya rien qui ne soit déjà voté à ce sujet!

Nos priorités sont dans l'éducation et la formation des jeunes, leur encadrement moral et spirituel comme nous le pratiquons avec sérénité et efficacité avec toutes nos communautés religieuses et confrériques.

Le Président

Aymérou GNINGUE